

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Vingt-sixième Session

Libreville, Gabon, 4 – 8 Novembre 2019

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

EXPERIENCE DU GABON DANS LA PREPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PMRA 2020

Wilfried MENDAME MVE

Coordonnateur National RGA-GABON

Démographe-Statisticien Agricole

Bureau Central du Recensement de l'Agriculture du GABON

RESUME

L'objectif global du Recensement Général de l'Agriculture et du Système Permanent Intégré de Statistique Agricole du Gabon (RGA-SPISA-Gabon) est de collecter les données structurelles sur l'agriculture au Gabon ainsi que les données détaillées sur l'Agriculture, l'Elevage, la Sécurité alimentaire, la Pêche et l'Aquaculture, la Forêt et la Sylviculture, l'Horticulture (Maraîchage) et l'Arboriculture fruitière.

La réalisation de ce RGA-SPISA-Gabon va ainsi contribuer à une meilleure connaissance et la valorisation du potentiel et des ressources de tout le secteur agricole et rural. De même, l'un des buts d'une telle opération est de favoriser la mise en place d'un système d'information fiable, permettant d'observer l'évolution conjoncturelle du potentiel du secteur et de décrire les transformations structurelles susceptibles de modifier, à moyen et long termes, ses capacités de production.

Dans la mise en œuvre du RGA-SPISA, le Gabon a décidé d'adopter les recommandations de la FAO contenues dans le Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (Programme 2020 ou WCA 2020), qui prônent une approche modulaire, parmi d'autres modalités de réalisation. Celle-ci préconise 2 grandes phases : la réalisation d'un module de base (modules centraux) clairement identifié et l'exécution de modules complémentaires, permettant ainsi à chaque pays de prendre en compte ses besoins spécifiques. Les informations collectées dans le cadre du module de base serviront également à élaborer les bases de sondage utilisées pour les modules complémentaires.

Le Gabon est à la première phase du Programme Mondiale de Recensement Agricole 2020, celle de la réalisation des modules centraux. Cinq principaux modules vont être exécutés lors de cette première phase : Le module fiche de dénombrement des ménages ; le module des exploitations traditionnelles ; le module des exploitations modernes et semi-modernes ; le module communautaire (ruralité) ; le module des Organisations professionnelles Agricoles.

I. INTRODUCTION

Contexte général

Le Gabon, situé en Afrique centrale, est traversé par l'équateur et couvre un territoire de 267 670 km². Environ 800 km de littoral lui donnent accès à l'océan Atlantique et il partage ses frontières au nord avec le Cameroun au nord-ouest avec la Guinée Équatoriale et à l'est et au sud avec le Congo. Sur le plan administratif, le territoire gabonais est découpé en (09) provinces (Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Ogooué-Maritime et Woleu-Ntem), (48) départements, (158) cantons, (26) arrondissements, (26) districts, 3.483 villages et regroupements de villages.

Contexte sectoriel

Les chiffres du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL 2013), 211.858 personnes pratiquent des activités agricoles. La pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et les femmes. Les principaux types de cultures pratiquées par la population agricole sont l'agriculture vivrière (par 88 % des personnes) et la culture des arbres fruitiers (26 % des personnes) alors que les autres cultures sont pratiquées par moins de 7 % de la population agricole.

Le RGPL-2013 a dénombré 106.925 ménages agricoles dont 42.263 ménages en milieu rural (soit 39,5 %) et 38 657 ménages dirigés par des femmes (soit 36,2 %). Ainsi, un ménage gabonais sur quatre est agricole. Par ailleurs, l'agriculture gabonaise est peu développée, l'essentiel de la production agricole est vivrière. Le secteur agricole représente, en 2007, 3,5 % du PIB.

Le Gabon est en situation de dépendance agricole, ce qui se traduit par une importation massive de produits agricoles. Cette situation fait courir au pays un risque de se retrouver un jour en insécurité alimentaire. Le développement du secteur agricole devient dès lors une question stratégique pour le pays.

II. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU RGA

Justification du RGA

Le dernier recensement de l'agriculture date des années 1972/1975. Actuellement, le pays manque cruellement des informations statistiques fiables, complètes et à jour nécessaires pour la planification de son secteur rural et pour la formulation des stratégies et politiques et le suivi des réalisations. La production statistique dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt est caractérisée, comme dans beaucoup d'autres pays africains par :

- L'obsolescence des données structurelles et de l'absence d'une base de sondage récente et d'un référentiel pour les enquêtes et les statistiques courantes ;
- La faiblesse ou l'inexistence des ressources allouées (humaines, matérielles et financières) à la production statistique ;
- Une inadéquation des données produites aux besoins des utilisateurs ;
- Le manque de fiabilité des données statistiques ;

C'est dans l'optique d'apporter des solutions durables à ces problèmes que le Gouvernement de la République Gabonaise s'engage dans la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture, investigation statistique de grande envergure qui revêt pour lui un caractère prioritaire non seulement pour le renouvellement des données structurelles sur le monde rural et principalement les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt du pays, en étroite liaison avec les questions de pauvreté et de sécurité alimentaire mais aussi pour, la constitution d'une nouvelle base de sondage solide permettant de réaliser des enquêtes par échantillonnage efficaces.

De plus, le RGA s'inscrit en droite ligne des grandes orientations définies dans la Plan Stratégique Gabon Emergent à l'horizon 2025 (PSGE-Vision 2025) et la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Il contribuera à améliorer les capacités des acteurs intervenant dans le secteur rural pour leur permettre de prendre des décisions adéquates en matière de relance de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la forêt, de gestion de la sécurité alimentaire, de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Objectifs

L'objectif global du RGA est de collecter les données structurelles sur l'agriculture au Gabon ainsi que les données détaillées sur l'Agriculture, l'Elevage, la Sécurité alimentaire, la Pêche et l'Aquaculture, la Forêt et la Sylviculture, l'Horticulture (Maraîchage) et l'Arboriculture fruitière. Spécifiquement, le RGA contribuera à :

- Améliorer la production et la diffusion des statistiques Agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Avoir un dispositif intégré de collecte et de suivi de la campagne agricole, capable de fournir des informations fiables, riches et variées sur le secteur agropastoral ;
- Disposer d'un cadre de référence pour les enquêtes ultérieures ;
- Evaluer l'impact des politiques et programmes de développement agricoles ;
- Evaluer la valeur ajoutée du secteur agricole dans le Produit Intérieur Brut (PIB) national ;
- Evaluer les Objectifs du Développement Durable (ODD), la sécurité alimentaire, la pauvreté et le genre ;
- Disposer d'un système moderne d'archivage et de diffusion des données.

III. METHODOLOGIE

Dans la mise en œuvre du RGA, le Gabon a décidé d'adopter les recommandations de la FAO contenues dans le Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (Programme 2020 ou WCA 2020), qui prônent une approche modulaire, parmi d'autres modalités de réalisation. Celle-ci préconise 2 grandes phases : la réalisation d'un module de base (modules centraux) clairement identifié et l'exécution de modules complémentaires, permettant ainsi à chaque pays de prendre en compte ses besoins spécifiques. Les informations collectées dans le cadre du module de base serviront également à élaborer les bases de sondage utilisées pour les modules complémentaires.

La première phase du RGA, est consacrée à la réalisation des modules centraux ci-dessous.

Le Module 1: DENOMBREMENT DES UNITES D'OBSERVATION

Il s'agit d'une opération de mise à jour de la liste exhaustive des ménages agricoles, des Exploitations agricoles modernes, des Infrastructures socio-économiques et des OPA dans l'ensemble des secteurs de dénombrement (SD) du pays. Les SD sont des unités géographiques définies lors du Recensement Général de la Population et du Logement (RGPL) de 2013. Les opérations relatives à ce module sont programmées pour débiter ce 08 Novembre 2019.

Le Module 2: *OBSERVATION DES CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGRICOLES*

Cette opération consiste en un recensement exhaustif des données caractéristiques détaillées sur les ménages et populations agricoles, sur leurs activités, leurs conditions de vie et leur patrimoine.

Le Module 3: *COLLECTE DES DONNEES COMMUNAUTAIRES (Ruralité)*

Dénombrement exhaustif des entités territoriales (villages) par la collecte d'information sur les sites de production agropastorales, sur la disponibilité, l'accès et l'utilisation des services sociaux de base et des infrastructures économiques et agricoles, etc.

Le Module 4: *RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES MODERNES*

Dénombrement exhaustif des exploitations agricoles modernes et semi-modernes (exploitations hors du secteur traditionnel des ménages), par la collecte des données sur leur statut, leurs activités, les moyens humains et matériels et les productions.

Le Module 5 : *RECENSEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES*

Recensement exhaustif des organisations professionnelles agricoles, par la collecte des données sur leur statut, leurs 'activités, leurs moyens humains et matériels et leurs productions.

La seconde phase est consacrée à la réalisation des modules complémentaires et thématiques.

Le Module complémentaire : *ENQUETE DE PRODUCTION VEGETALE ET ANIMALE*

Dénombrement par sondage auprès des ménages agricoles des données structurelles, riches, variées permettant d'une part de comprendre le monde agropastoral gabonais et des performances réalisées, d'autre part de fournir un cadre de référence pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et des programmes de soutien au secteur.

Les enquêtes thématiques (Dénombrement par sondage)

- Module sur l'Enquête Pêche et Aquaculture ;
- Modules sur l'Enquête Forêt/Sylviculture et Environnement.

Consolidation et développement du Système *CountrySTAT-Gabon*: Guichet unique rapidement et facilement accessible sur le web pour la diffusion et l'archivage des données et métadonnées du RGA/SPISA, des différentes enquêtes et recensements, des annuaires statistiques, des rapports annuels, des statistiques administratives ou de toutes sortes des données statistiques officielles disponibles.

IV. EXECUTION DU RGA

A- Phase préparatoire

Avec l'appui technique et financier de la FAO à travers le TCP/GAB/3603, la phase préparatoire a permis l'élaboration :

- Des textes réglementaires (décret et/ou arrêté) régissant les différents organes du RGA : Comité national de pilotage, Direction Nationale, Coordination nationale, Bureau central, Secrétariat national et Groupe de travail technique de CountrySTAT-Gabon.
- Elaboration de la méthodologie du RGA et des documents techniques (questionnaires, manuels d'instructions, plan de tabulation et plan d'analyse) pour les trois (3) modules centraux (Module de base des exploitations agricoles de type traditionnel, Module communautaire et Module des Exploitations agricoles de type moderne.
- Elaboration de la méthodologie et de l'organisation du traitement informatique du RGA (Organisation technique, architecture, équipements et matériels, ressources humaines)
- Elaboration de la Stratégie de communication du RGA.

B- Deuxième Phase : Exécution des modules centraux

La seconde phase du RGA est actuellement en cours, elle consiste à l'exécution des modules centraux (Module dénombrement des ménages, Module de Base des Exploitations Agricoles de Type Traditionnel, Module des Exploitations Agricoles de Type Moderne, Module Communautaire, Module des Organisations Professionnelles agricoles).

B-1- Les principales activités menées au cours de cette seconde phase du RGA-GABON

ACTIVITE 1 : Mise en place de la Coordination Nationale et du Bureau Central du RGA puis nomination des membres.

Les membres de la Coordination Nationale et les cadres du BCRGA ont été nommés conformément aux dispositions de l'Arrêté qui institue le RGA. Ainsi donc ;

- ✚ Un Coordonnateur National et un Coordonnateur National issus respectivement des Ministères de l'Economie, des Finances et des Solidarités Nationales et de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation ont été nommés.
- ✚ Des cadres issus des Ministères impliqués dans le RGA ont été désignés par leurs administrations d'origine pour composer le BCRGA.
- ✚ Le BCRGA est constitué de 5 sections : Administration et Finances, Gestion des Applications informatiques, Collecte et cartographie, Méthodologie et Analyse, Communication.

ACTIVITE 2 : Révision des outils de collecte (questionnaires, manuels) avant RGA Pilote et Introduction d'un quatrième module central (fiche de dénombrement des ménages).

ACTIVITE 3 : Conception et finalisation avant RGA Pilote des programmes informatiques des modules centraux sur Cspiro.

ACTIVITE 4 : Mission d'évaluation des services provinciaux de l'agriculture :

ACTIVITE 5 : Mission de sensibilisation dans les trois provinces retenues pour la réalisation du RGA pilote qui s'est effectuée du 1er au 07 septembre :

ACTIVITE 6 : Réalisation du RGA pilote dans les trois provinces :

ACTIVITE 7 : Révision des outils de collecte (questionnaires et manuels) des modules centraux du RGA après RGA Pilote :

ACTIVITE 8 : Signature de la convention (UTF) entre le gouvernement gabonais et la FAO le jeudi 15 novembre 2018 au ministère de l'agriculture et de l'élevage chargé du programme graine et lancement officiel du RGA lundi 10 décembre 2018 :

ACTIVITE 9 : Finalisation et validation de la stratégie de communication et de sensibilisation avec le Consultant en communication recruté par la FAO.

ACTIVITE 10 : Révision avec les consultants internationaux de la FAO des outils de collecte (questionnaires, manuels) et élaboration d'un cinquième module : module des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

ACTIVITE 11 : Elaboration de la liste des villages et des grandes entreprises par province.

ACTIVITE 12 : Adoption du logiciel Survey Solution et Formation par l'expert de la FAO des Cadres de la Section Gestion des Applications Informatiques à ce nouveau logiciel.

ACTIVITE 13 : Développement des programmes informatiques des modules centraux (Fiche de dénombrement, module de base, Module Communautaire, Module des Exploitations Modernes et le module des Organisations Professionnelles Agricoles) sur Survey Solution.

ACTIVITE 14 : Formation des formateurs

La formation des formateurs s'est tenue du 23 Juillet au 2 Août 2019. Elle avait regroupé 70 cadres provenant du Bureau Central du Recensement Général de l'Agriculture (BCRGA) et des autres structures gouvernementales, parties prenantes à l'opération. Cette formation aussi bien théorique que pratique portaient principalement sur la présentation générale du RGA ; de la reconnaissance cartographique et l'énumération des unités statistiques (structures, ménages, infrastructures, etc.) ; de la présentation de la stratégie de communication plan ; de la présentation des différents questionnaires (Fiche de dénombrement, Module de base, Module Communautaire, Module exploitation moderne et semi-moderne, Module Organisations Professionnelles Agricoles) et manuels (concepts et définitions, agent recenseur, chef d'équipe, superviseur) ; de la prise des points GPS ; des présentations et des simulations des applications informatiques de tous les modules précités.

ACTIVITE 15 : RGA PILOTE 2 : Test des applications informatiques et stratégie de collecte.

Le Test des Programmes informatiques et du dispositif de collecte avait pour objectif général de tester la méthodologie et toutes les procédures techniques et informatiques de l'opération. Spécifiquement, il visait à :

- Tester si les questionnaires des modules centraux (module de base, module communautaire, module des exploitations modernes et semi-modernes) s'adaptent facilement sur le terrain ;
- Détecter d'éventuels bugs ou erreurs liées aux différentes applications informatiques mise en place ;
- Tester tout le dispositif de contrôle et de suivi des activités de terrain ;

- Evaluer la charge de travail des agents de collecte.

Pour réaliser ce test, huit (8) équipes ont été déployées dans la province de l'Estuaire.

ACTIVITE 16 : Révision des outils de collecte et des programmes informatiques

ACTIVITE 17 : Formation déconcentrée des agents de collecte (Agents recenseurs et Chefs d'équipe)

Les cadres du BCRGA et des autres structures gouvernementales formés lors de la formation des formateurs se sont déployés sur toute l'étendue du territoire national pour former et recruter les futurs agents de collecte de la phase de dénombrement exhaustif du RGA. Ainsi donc, 1000 agents ont suivi cette formation qui à l'issue d'un test de sélection a permis de retenir 720 agents recenseurs et 120 chefs d'équipe.

V. COLLECTE DES DONNEES SUR TOUTE L'ETENDUE DU TERRITOIRE NATIONAL

Pour la réalisation des modules centraux du RGA, la coordination du projet a élaboré et mis en œuvre un dispositif organisationnel efficace et structuré, afin de garantir la bonne mise en œuvre des activités de collecte et de gestion des données.

Cette organisation comporte quatre (4) niveaux hiérarchiques et opérationnels :

NIVEAU I /Coordination centrale : Il est placé sous l'autorité d'une équipe multidisciplinaire d'experts chargée de :

- Coordonner l'ensemble du processus de collecte et de gestion des données ;
- Elaborer les questionnaires et les outils de collecte ;
- Développer les applications de collecte et les déployer sur les Tablettes ;
- Développer les applications de transfert des données et de suivi de la collecte ;
- Tester et valider les dispositifs de collecte ;
- Former les formateurs ;
- Suivre et assister les équipes de collecte sur le terrain ;
- Préparer le traitement des données ;
- Mettre en place un système de gestion des informations collectées ;
- Coordonner le traitement et l'analyse des données ;
- Assurer la diffusion des résultats.

A cet échelon, on range les HeadQuarters et les contrôleurs de la qualité des données prévus au niveau 1 dans le tableau qui figure en page 6.

NIVEAU II / Coordination niveau local. (province) : Il est composé de Cadres et techniciens des différents sous-secteurs concernés par le recensement. Cette équipe a pour missions de :

- Coordonner toutes les activités liées à la collecte, à la vérification et à la transmission des données au niveau du serveur central ;
- Veiller à la mise à jour de la cartographie géo-référencée des infrastructures socio-économiques communautaires dans les zones d'enquête ;
- Gérer le matériel informatique (ordinateurs, batteries, chargeurs, tablettes) affecté dans leurs circonscriptions ;
- Contribuer à la formation et l'encadrement des agents de collecte ;
- Assurer la collecte des données auprès des exploitations modernes et des OPA ;
- Apporter un appui technique et matériel aux équipes de terrain ;
- Assurer le suivi de la collecte et garantir le transfert des données au niveau central.

Ces cadres comprennent des superviseurs de la collecte, des superviseurs des applications et leurs assistants, (voir niveaux 1 et 2 dans le tableau, page 6)

NIVEAU III/ Supervision (province/département/canton/etc.) : Ce sont les chefs d'équipe qui assurent la supervision et l'encadrement directs des équipes de collecte. Leurs missions consistent à :

- Répartir le travail au sein des équipes d'enquêteurs ;
- Assurer le contrôle quotidien du travail de ces équipes ;
- Assurer l'administration du questionnaire sur les données communautaires ;
- Récupérer et valider les informations collectées ou mises à jour ;
- Organiser les retours sur le terrain en cas d'erreurs ;
- Transférer les données vérifiées vers le niveau central.

NIVEAU IV/ Equipes de collecte : Ils sont placés sous l'autorité directe des chefs d'équipe/contrôleurs. Leurs missions se résument à :

- Collecter les données auprès des ménages agricoles;
- Assurer la correction et le transfert des données brutes aux chefs d'équipes

Au niveau 9 du tableau, on fait état des responsables nationaux (DN, Coordonnateurs nationaux) et provinciaux, qui n'interviennent pas directement dans les opérations de collecte. Ils ont un rôle de coordination et d'orientation. A ce titre, ils doivent recevoir périodiquement des rapports (tableaux de bord) leur permettant de prendre, le cas échéant, les décisions idoines de redressement.